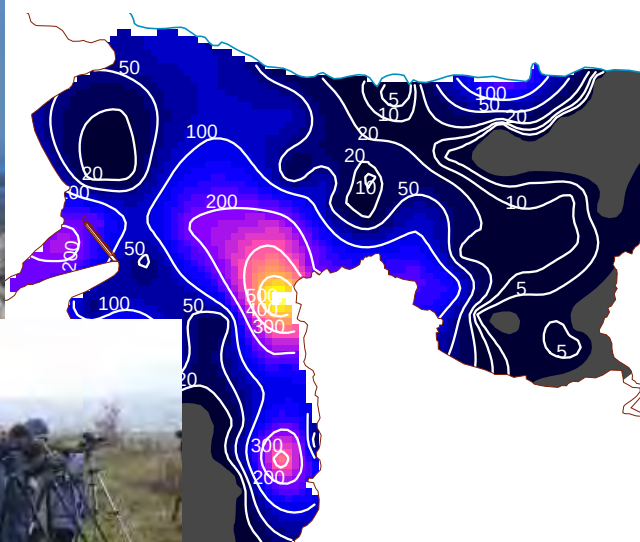




Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc



Rapport
d'activité
2004 - 2005



Réserve Naturelle
BAIE DE SAINT-BRIEUC

Editorial



Ce rapport d'activité couvre la période d'octobre 2004 à septembre 2005.

Cette période a été marquée par la signature le 6 juin 2005 d'une nouvelle convention de gestion de la réserve naturelle entre Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, la CABRI et Vivarmor Nature. Cette nouvelle convention fixe les modalités de gestion de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, les rôles et les missions des deux gestionnaires, mais également ceux du comité de co-gestion et du comité scientifique de la réserve naturelle. Comme dans toutes les réserves naturelles en France, les usagers, les représentants des riverains, les associations et les administrations sont toujours présents au sein du comité consultatif de la réserve naturelle, présidé par M Le Préfet.

Cette période a été marquée par la disparition brutale de Monsieur Yannick GEFFRAY, Président de Vivarmor Nature de 1995 à 2005. Il a œuvré à la création puis à la gestion de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc. Il laisse un grand vide dans le monde de la protection de la nature. Militant inlassable de la protection de l'environnement, du respect des lois, la baie de Saint-Brieuc lui doit beaucoup.

Ce rapport d'activité lui est dédié.





Rapport d'activité Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc

Sommaire

Editorial	3
Agenda	6
Revue de presse	7
Gestion administrative	8
Compte rendu du Comité Consultatif du 19/11/2004	8
Convention de co-gestion	10
Manifestations	15
Plan de gestion : programmes 2004/2005	16
Conservation du patrimoine	18
Etudes et recherche	19
Composition du GTS	19
Bibliographie	20
Suivis naturalistes	20
Etudes réalisées	22
Participation au réseau RNF	24
Sensibilisation du public	26
Publications	26
Interventions, conférences	28
Événements	30
Coordonnées	32



Agenda 2004- 2005



En Octobre...

- ⇒ du 5 au 22 octobre - Griffons la Science
- ⇒ du 15 au 17 octobre - Fête de la Science
- ⇒ 20 octobre - Intervention Université de Limoges
- ⇒ 21 octobre - Commission "patrimoine et espaces naturels" de la CABRI

En Novembre...

- ⇒ 17 novembre - Comité scientifique
- ⇒ 19 novembre - Comité consultatif
- ⇒ 22 novembre - Lancement du programme de recherche sur le courlis cendré
- ⇒ 30 novembre - Réunion RNF "limicoles cotiers"

En Décembre...

- ⇒ du 9 au 11 décembre - Forum Sup Armor
- ⇒ 15 décembre - Commission "patrimoine et espaces naturels" de la CABRI
- ⇒ 11 décembre - Organisation du comptage laridés

En Janvier...

- ⇒ 12 janvier - Comité de pilotage RNF de l'étude "fréquentation"
- ⇒ 16 janvier - Organisation du comptage ornithologique "wetlands"

En Février...

- ⇒ 2 février - Intervention Université de Bretagne Ouest
- ⇒ 4 février - Intervention Université St Brieuc
- ⇒ 15 février - Comité de Co-gestion

En Mars...

- ⇒ 3 mars - Commission "patrimoine et espaces naturels" de la CABRI
- ⇒ 3 et 4 mars - Réunion RNF groupe "amphibien" (Isère)
- ⇒ 11 mars - Intervention lycée agricole St Ilan
- ⇒ 16 mars - Intervention Conseil municipal de Trégueux
- ⇒ 12 mars - Comité de Co-gestion
- ⇒ 24 mars - Commission "patrimoine et espaces naturels" de la CABRI

En Avril...

- ⇒ 11 avril - Intervention CCHM
- ⇒ 19 avril - Programme de suivi temporel des oiseaux communs (STOC)
- ⇒ 22 avril - Lancement du programme de recherche sur l'importance du fond de baie comme nourriture pour les poissons.

En Mai...

- ⇒ 12 mai - Comité scientifique
- ⇒ du 16 au 19 mai - Congrès RNF (Vercors)
- ⇒ du 20 au 22 mai - Séminaire Sport-Nature (Ardèche)
- ⇒ 21 et 22 mai - Fête du Nautisme (Plérin)
- ⇒ 25 mai - Comité de co-gestion

En Juin...

- ⇒ 1 juin - Intervention Conseil municipal de Trégueux
- ⇒ 4 et 5 juin - Week end de découverte des dunes de Bon Abri
- ⇒ 7 et 21 juin - Nettoyage de plage avec le collège Jean Macé
- ⇒ 9 juin - Commission "patrimoine et espaces naturels" de la CABRI
- ⇒ 10 juin - Programme de suivi temporel des oiseaux communs (STOC)
- ⇒ 11 juin - Stand Journée de l'environnement à l'entreprise Stalaven
- ⇒ 16 juin - Comité de co-gestion
- ⇒ 30 juin - Inauguration de l'observatoire du port du Légué

En Juillet...

- ⇒ 4 juillet - Intervention Conseil municipal de Morieux
- ⇒ Cartographie des prés salés de l'anse de Morieux et de l'estuaire du Gouessant
- ⇒ Réalisation de l'étude d'estimation annuelle du gisement de coques en baie de Saint-Brieuc

En Septembre...

- ⇒ 6 septembre - Commission d'évaluation du gisement de coques
- ⇒ 17 septembre - Journée du Patrimoine - Cordon de galets des Rosaires
- ⇒ 20 septembre - Intervention Conseil municipal de Ploufragan



Revue de presse

Le Télégramme - 30 sept 2004 - *La biodiversité à la portée de tous*
Ouest France - 1 octobre 2004 - *Griffons la science et la biodiversité*
Le Penthièvre - 7 oct 2004 - *Griffons la science, pour la démythifier*
Le Télégramme - 8 oct 2005 - *Griffons la science à l'école de la vie*
Le Télégramme - 20 octobre 2004 - *Réserve naturelle : un café science passionnant*
Le Télégramme - 27 décembre 2004 - *Décharge des courses : la bombe se désamorce*
Le Penthièvre - 30 décembre 2004 - *Langueux une cité aux mille couleurs*
Ouest France - 15 janvier 2005 - *Les voeux emplumés de la réserve naturelle*
Le Télégramme - 15 janvier 2005 - *Oiseaux de la baie : un comptage dimanche*
France3 - 19/20 édition Régionale - 16 janvier 2005 - *Saint-Brieuc un peuple migrateur*
France3 - soir 3 édition Nationale - 16 janvier 2005 - *Saint-Brieuc un peuple migrateur*
TV Breiz - 16 janvier 2005 - *Comptage ornithologique*
France3 - 12/14 édition Nationale - 17 janvier 2005 - *Saint-Brieuc un peuple migrateur*
France2 - 20h édition Nationale - 17 janvier 2005 - *Comptage wetlands*
TF1 - 13h édition Nationale - 17 janvier 2005 - *Comptage wetlands*
Le Télégramme - 17 janvier 2005 - *Pendant ce temps là dans la baie*
Ouest France - 18 janvier 2005 - *Les oiseaux migrateurs comptés dans la baie de Saint Brieuc*
Ouest France - 18 janvier 2005 - *20000 oiseaux frileux de la baie*
Le Télégramme - 19 janvier 2005 - *Baie de Saint-Brieuc 10 000 oiseaux recensés*
Ouest France - 24 janvier 2005 - *Les pêcheurs gèrent les coques*
Le Penthièvre - 27 janvier 2005 - *Recensement des oiseaux en Baie de Saint-Brieuc*
Cabri et vous - mars 2005 - *La baie recense 20000 oiseaux migrateurs*
Cabri et vous - mars 2005 - *Réserve naturelle - une sacrée nature*
Ouest France - 16 mars 2005 - *La baie de Saint-Brieuc un lac à marée*
Le Télégramme - 18 mars 2005 - *Une étude qui va faire des remous*
La Lettre des réserves naturelles - 1er trimestre 2005 - *Une communauté d'agglomération pour la Baie*
Bretagne Magazine - hors série - *L'anse d'Yffiniac, le mariage nourricier de la terre et de l'eau*
Ouest France - 9 mai 2005 - *Une nouvelle lettre de la réserve naturelle*
Le Télégramme - 31 mai 2005 - *Du développement durable à la grande semaine*
Ouest France - 2 juin 2005 - *Développement durable : des animations à la réserve naturelle*
Le Télégramme - 4 juin 2005 - *Préservation de la baie de Saint Brieuc*
TV Breiz - 5 juin 2005 - *Semaine du développement durable*
France 3 - 19/20 édition Régionale - 5 juin 2005 - *Nettoyage de plage à Hillion*
Le Penthièvre - 9 juin 2005 - *Tout savoir sur la réserve naturelle de la baie*
Le Télégramme - 9 juin 2005 - *Bon Abri : la réserve naturelle a livré ses mystères*
Le Télégramme - 13 juin 2005 - *Réserve naturelle : prix national Jean Roland*
Le Télégramme - 23 juin 2005 - *Les 5^{èmes} de Jean Macé nettoient le littoral hillionnais*
Ouest France - 23 juin 2005 - *Jean Macé nettoit le littoral hillionnais*
Ouest France - 3 juillet 2005 - *Un observatoire des oiseaux au Légué*
Le Penthièvre - 7 juillet 2005 - *Tous les oiseaux de la baie juste sous vos yeux*
Ouest France - 28 juillet 2005 - *Vol au dessus d'un nid de passionnés*
Le Penthièvre - 4 août 2005 - *Bon abri, méconnue des hommes mais bénie des dieux*
Ouest France - 20 septembre 2005 - *Natura 2000- les Rosaires- il y a de la vie dans ces galets*
Le Télégramme - 20 septembre 2005 - *Cordon de galets : un milieu à protéger*



Gestion administrative

Comité Consultatif



Compte rendu du comité du 19 novembre 2004

Le Président rappelle que le Comité Consultatif a été renouvelé par arrêté préfectoral du 30 mars 2004, pour une durée de 3 ans.

jusqu'à 200 mètres, on observe une zone perturbée avec des espèces opportunistes. Par contre, il fait remarquer une restauration progressive de ces peuplements pour retrouver un état normal à environ 200 - 300 mètres du rivage.

M. PONSERO indique qu'il est prévu un suivi de cette étude pour mesurer l'évolution des peuplements du site et les conséquences de la pollution sur les milieux naturels ; il précise que les résultats de ces études ont été validés par le Muséum d'Histoire Naturelle et IFREMER de Dinard. Il ajoute que la réserve naturelle a également reçu l'aide technique de la ville de Saint-Brieuc.

M. LESAGE rappelle qu'une étude d'Ouest-Aménagement sur la décharge de la Grève des Courses concluait, en 1992, à la nécessité de mettre en place un endigage. Il précise que cette proposition, non retenue, aurait enfermé tous les polluants.

Il ajoute que les études menées doivent être poursuivies régulièrement pour voir l'évolution de la pollution, et que les sources de pollutions qui viennent de la décharge doivent, par ailleurs, être étudiées.

Enfin, il précise, qu'à terme, la décharge réhabilitée doit devenir un lieu attractif pour l'ensemble de l'agglomération briochine.

M. PONSERO indique que le site de l'ancienne décharge est intégrée dans le site NATURA 2000 et que, effectivement, une mise à jour de ces études, tous les 2 ans ou tous les 5 ans, est prévue. Par contre des analyses physico-chimiques peuvent être envisagée mais supposent des moyens financiers plus importants.

S'agissant de la communication, il rappelle que toutes les études sont disponibles sur le site internet de la réserve naturelle et des résumés sont publiés dans "La Lettre de la Réserve Naturelle" qui est aujourd'hui largement diffusée à plus de 500 exemplaires. Il ajoute que la presse locale s'est déjà manifestée pour faire l'écho de ces études.

Il demande à M. PONSERO de présenter le premier point de l'ordre du jour.

1) - Rapport d'activité et bilan d'activité 2003-2004

M. PONSERO rappelle que le plan de gestion, examiné par le Comité Consultatif lors de sa réunion du 5 décembre 2003, a été approuvé, après avis favorable donné par le Conseil National de la Protection de la Nature et l'agrément du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Le Président ajoute que les membres du comité ont été informés personnellement par le Préfet de l'approbation du plan de gestion.

M. PONSERO présente le rapport d'activité 2003-2004.

Il souligne que des études ont été lancées sur le gisement de coques, et sur l'ancienne décharge de la Grève des Courses.

S'agissant de la décharge de la Grève des Courses, il souligne l'état des peuplements à proximité du site. Il indique que, en effet, les analyses ont montré, de 10 à 50 mètres du littoral, une zone fortement dégradée où l'impact permanent de la décharge se fait sentir et, de 50

Présidence :

-M. le Préfet des Côtes d'Armor, représenté par M Jacques MICHELOT, Secrétaire Général

Participant :

-M. Christian NICOLAS, Président de la CABRI,
-M. Pierre MORIN, Président de l'association Maison de la Baie,
-M. Yannick GEFFRAY, Président de l'association VIVARMOR-Nature,
-M. Michel LESAGE, Vice-Président du Conseil Général,
-M. Michel HINAULT, Maire d'YFFINIAC,
-M. Claude CAMPION, Maire d'HILLION,
-M. Chérif IZRI, représentant la Ville de SAINT-BRIEUC,
-M. Daniel LASNE et M. Yves RICHARD, représentant la DIREN,
-M. RAYMOND, Chef de Bureau de l'Environnement à la Préfecture,
-M. Gilles CAMBERLEIN, Conseil Général,
-Mme Sandrine PERNET, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales,
-M. Jean OLU, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
-M. Nicolas LE BIANIC, Direction Départementale des Affaires Maritimes,
-Mme Hélène FLEURY, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,
-Mme Catherine BAUDET, Chambre d'Agriculture,
-M. Dominique HALLEUX, du Conservatoire du Littoral,
-M. Célestin LE ROUX, représentant la FAPEN,
-M. Claude CHIROUX, représentant l'association BRETAGNE VIVANTE,
-M. Patrick LE MAO, d'IFREMER,
-M. Patrice BERTHELOT, du GEOCA,
-M. Michel CARTERON - S.R.C. MORLAIX,
-M. Philippe NARQUET, mytilculteur à HILLION,
-Mme Xavière HARDY et M. Yves HERMEQUIN, du Bureau d'Etudes HARDY,
-M. Christophe BOSCHER, Mme Sandy CAUSSE et M. Olivier PRIOLET, de la CABRI,
-M. Alain PONSERO, Conservateur de la Réserve Naturelle, CABRI
-M. Jérémy ALLAIN, Chargé de Mission - Réserve Naturelle, Vivarmor
-Mlle Justine VIDAL, Garde technicienne de la Réserve Naturelle, CABRI



2) - Compte administratif 2003-2004 et budget prévisionnel 2005

M. PONSERO présente le compte administratif et le projet de budget 2005.

M. MORIN indique qu'il regrette que la présentation du compte administratif et du budget ne permette pas au Comité consultatif d'examiner précisément les actions financées, et d'apporter des arbitrages. Il ajoute que l'association de la Maison de la Baie est un acteur important de la Réserve Naturelle et que son rôle futur doit être maintenu dans ce cadre.

M. NICOLAS précise que la CABRI va, en effet, reprendre la gestion de la Maison de la Baie. Le lien entre la Réserve Naturelle et la Maison de la Baie est évident et important. Il ajoute qu'il souhaite le maintien, selon des modalités à définir, de l'association dans les différents comités.

M. LESAGE rappelle les origines de la Maison de la Baie, créée en 1987. L'association existante doit continuer à être un acteur de la Réserve Naturelle car elle apporte un équilibre nécessaire au fonctionnement de la Réserve naturelle

M. LASNE indique qu'une association des amis de la réserve naturelle pourrait être créée et pourrait être partenaire des deux gestionnaires. Il indique qu'il faut aussi intégrer le fait que la CABRI devienne l'interlocuteur au titre de la Maison de la Baie.

M. MORIN ajoute que l'association pourra aussi avoir un rôle sur les orientations de la Réserve Naturelle. Il s'interroge par exemple sur l'orientation qu'il juge scientifique de la réserve Naturelle.

M. PONSERO souligne que les organismes gestionnaires se doivent de remplir les missions définies par la loi. Les orientations stratégiques ont déjà été définies dans le cadre du plan de gestion.

M. LASNE se dit satisfait de l'action de l'association de la Maison de la Baie et de son apport dans la gestion de la Réserve. Il faudra effectivement réfléchir au fonctionnement futur de la Réserve Naturelle. Il ajoute que la réserve Naturelle n'a pas d'orientation plus scientifique que les autres réserves naturelles de Bretagne.

M. GEFFRAY souligne que le projet de programme d'études en 2005 sur les algues vertes est intéressant. Il rappelle les conclusions du programme pro-littoral du Conseil Régional, et regrette que le site de la Réserve Naturelle ne soit pas retenu dans ce programme.

M. LE MAO ajoute qu'effectivement, aucune étude scientifique n'a à ce jour démontré l'impact des algues vertes sur la faune de la réserve naturelle. Il s'agit d'une donnée importante pour la connaissance et l'information.

M. MORIN s'étonne de l'installation des points d'observation, prévus au budget et s'interroge sur les modalités.

M. PONSERO rappelle que cette question a été examinée en Comité de Pilotage. Les sites en question ont été retenus parce qu'ils présentaient une cohérence pour l'observation de la réserve naturelle.

Le Comité Consultatif valide, à l'unanimité, les comptes administratifs 2003-2004, le budget prévisionnel 2005 et le programme d'actions 2005.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.



Convention de co-gestion



Convention fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Vu les articles L.331-1 à 15 du code de l'environnement et R.242-1 à 25 du code rural,

Vu le décret n°98-324 du 28 avril 1998, portant création de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc,

Vu l'avis du Comité consultatif de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc, et l'avis des communes de Saint-Brieuc, Langueux, Yffiniac, Hillion et Morieux et de la Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc,

Entre les soussignés :

- **M Pierre Henry MACCIONI, Préfet des Côtes d'Armor, agissant au nom de l'Etat, et ci-après dénommé le Préfet, Place Charles de Gaulle, BP 2370, 22023 Saint-Brieuc**
Et

- **La Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (CABRI), représenté par son Président, Christian NICOLAS, Place de la Résistance, BP 4403, 22044 Saint-Brieuc Cedex 2**

- **L'association Vivarmor Nature représenté par son Président, Mr Yannick GEF-FRAY, 10 boulevard Sévigné, 22000 Saint-Brieuc**

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - REPARTITION GENERALE DES RESPONSABILITES DE GESTION

La gestion de la réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc est confiée, pour la durée de la présente convention, à la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (CABRI) et à l'association Vivarmor Nature, selon les responsabilités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (CABRI), gestionnaire principal, exerce, à travers ses deux services (Réserve Naturelle et Maison de la Baie), la direction administrative et financière, une surveillance générale de la réserve naturelle, ainsi que l'information du public. Ces missions s'exercent sous le contrôle du Préfet, dans le respect de la réglementation et en cohérence avec les avis et les décisions du Comité consultatif de la réserve naturelle. Le siège administratif de la réserve naturelle est situé dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (CABRI). Elle est chargée d'appliquer la politique d'information du public et d'animation pédagogique élaborée conjointement par les co-gestionnaires.

L'association Vivarmor Nature est chargée d'assurer, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (CABRI), la conservation du patrimoine naturel de la réserve naturelle nationale. Elle participe à la surveillance et à l'animation pédagogique de la réserve naturelle et l'information du public. Ces missions s'exercent sous le contrôle du Préfet, dans le respect de la réglementation et en cohérence avec les avis et les décisions du Comité consultatif de la réserve naturelle nationale. Ces responsabilités de gestion sont précisées à l'article 2 de la présente convention.

ARTICLE 2 - NATURE DES MISSIONS CONFIEES AUX GESTIONNAIRES

Les co-gestionnaires conçoivent et mettent à jour un plan de gestion écologique de la réserve naturelle nationale, conforme au guide méthodologique diffusé par la circulaire du 5 mai 1998 du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Ce plan de gestion est approuvé conformément à la circulaire du 28 mars 1995 du Ministère chargé de l'environnement.

Les opérations de gestion, programmées dans le cadre du plan de gestion sont mises en œuvre par les co-gestionnaires conformément au canevas du plan de gestion, qui définit la



programmation annuelle des opérations et la maîtrise d'œuvre des opérations.

Ce plan de gestion prévoit en particulier :

1°) La Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (CABRI) assure la surveillance et la police de la réserve naturelle, ce qui inclut le constat des infractions par les agents commissionnés à cet effet par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, ou par toute personne habilitée. L'association Vivarmor Nature participe à la surveillance de la réserve naturelle.

2°) Les co-gestionnaires de la réserve naturelle assurent la protection et l'entretien général du milieu naturel.

3°) La Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (CABRI) assure la réalisation et l'entretien du balisage (maritime et terrestre) ainsi que la signalisation spécifique de la réserve naturelle nationale, conformément à la charte signalétique des réserves naturelles nationales définie par " Réserves Naturelles de France ". L'association Vivarmor nature apporte son concours technique à l'entretien du balisage.

4°) L'association Vivarmor Nature réalise, en liaison étroite avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (CABRI) et le comité scientifique de la réserve naturelle nationale, des études scientifiques et des observations régulières de la faune et de la flore afin d'effectuer un contrôle continu du milieu naturel. Les co-gestionnaires peuvent confier à des prestataires extérieurs, des études ou des expertises particulières permettant d'améliorer la connaissance de la réserve naturelle, avec l'accord du Préfet.

5°) Les co-gestionnaires de la réserve naturelle définissent les travaux de génie écologique, nécessaires à la bonne conservation et à l'enrichissement du patrimoine naturel de la réserve naturelle. Le comité consultatif de la réserve naturelle nationale est tenu informé de leur bonne exécution lors de sa séance annuelle.

6°) La Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (CABRI) réalise les missions d'information (site internet, lettre de la réserve,...) conformément au plan de ges-

tion. Les opérations pédagogiques de sensibilisation à la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc, sont assurées par les co-gestionnaires dans le cadre du plan de gestion.

Les interventions prévues aux alinéas 5° et 6° ne peuvent être entreprises par les gestionnaires que dans le respect des articles L.332-9 et R.242-19 à 22 du Code de l'environnement (modification de l'état ou de l'aspect de la réserve naturelle), et de la réglementation spécifique à la réserve naturelle nationale de la Baie de Saint Brieuc.

7°) Afin de faciliter le lien entre les politiques touristiques et la mise en œuvre de la politique de protection du patrimoine naturel de la réserve naturelle, les co-gestionnaires coordonneront et animeront un groupe de travail comprenant l'ensemble des structures concernées par l'accueil ou l'information du public en baie de Saint-Brieuc (communes, office du tourisme, ...).

8°) Les co-gestionnaires élaborent conjointement un rapport d'activité annuel, faisant apparaître notamment l'évaluation de la gestion sur les milieux naturels et les espèces. Le rapport annuel comprend une évaluation de la réalisation du plan de gestion, et propose, s'il y a lieu, des ajustements.

ARTICLE 3 - ORGANISATION FONCTIONNELLE

Le comité consultatif

Le comité consultatif institué par le Préfet conformément à l'article 2 du décret du 28 avril 1998, est composé de représentants des collectivités locales concernées, de représentants d'associations d'usagers et d'associations naturalistes, de personnalités qualifiées et de représentants des établissements publics et des services de l'Etat. Il donne son avis sur le fonctionnement de la réserve naturelle, sur sa gestion et sur les conditions d'application du décret précité. Il se prononce sur le contenu et la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle, les rapports annuels d'activité, les comptes financiers et budgets prévisionnels susvisés, ainsi que toutes les questions touchant la réserve naturelle qui lui sont soumises par le Préfet des Côtes



d'Armor. Les gestionnaires proposent au Préfet l'ordre du jour des réunions.

Le comité de co-gestion

Le comité de co-gestion est composé des deux co-gestionnaires. Il est présidé par le président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (CABRI), ou son représentant. Le comité assure le suivi et le contrôle de la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle nationale, sous le contrôle du Préfet et en cohérence avec les avis du comité consultatif. Il propose les projets de budgets, l'ordre du jour des comités consultatifs. Il élabore et rédige le compte rendu annuel d'activités.

Le comité scientifique

La composition du comité scientifique est proposée par les co-gestionnaires et est validée par le comité consultatif. Le comité scientifique définit l'ensemble de l'activité scientifique sur le territoire de la réserve naturelle nationale (collecte des données et synthèse). Il participe à l'élaboration du plan de gestion. En association étroite avec les co-gestionnaires, il élabore le programme annuel d'étude et de suivi scientifique, valide les protocoles et les résultats. Il peut proposer des études ou expertises complémentaires.

ARTICLE 4 - MODALITES FINANCIERES :

3.1 Ressources des gestionnaires :

Pour conduire les missions définies aux articles 1 et 2 de la présente convention, les co-gestionnaires bénéficient d'un soutien financier de l'Etat en fonctionnement et en investissement sous réserve de l'inscription des crédits correspondants en loi de finances.

Ce soutien financier est arrêté au début de chaque année, selon le budget préparé par les co-gestionnaires, dans les conditions fixées à l'article 3.2 ci-dessous. Les gestionnaires recherchent des financements complémentaires : subventions de collectivités locales, mécénat, autofinancement, etc. ...

3.2 Elaboration du budget :

Les co-gestionnaires élaborent conjointement un rapport d'activité, des comptes financiers

provisaires de l'année en cours et un budget prévisionnel pour l'année suivante. La Communauté d'Agglomération de Saint Brieuc (CABRI) transmet ces documents au Préfet avant le 30 septembre de chaque année.

Ce budget fait apparaître l'ensemble des ressources et dépenses prévues. Un budget éventuellement modifié pour tenir compte en particulier de la dotation attribuée par l'Etat est annexé à la convention financière visée à l'article 3-1.

3.3 Comptes et bilan :

La Communauté d'Agglomération de Saint Brieuc (CABRI) fournit au début de chaque année un rapport consolidé pour les co-gestionnaires, des comptes des ressources et dépenses de l'année écoulée ainsi que les bilans financiers correspondants.

ARTICLE 5 - MODALITE DE PARTENARIATS

Le soutien financier de l'Etat au fonctionnement de la réserve naturelle nationale de la Baie de Saint Brieuc sera contractualisé par des conventions annuelles qui seront passées entre chaque co-gestionnaire et l'Etat. Outre l'aide financière, elles rappelleront les objectifs à atteindre chaque année.

Le soutien financier de l'Etat sur projet ou action spécifique fera l'objet d'une subvention d'investissement en application des dispositions du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

Avec l'accord de l'Etat, les co-gestionnaires peuvent conjointement signer des conventions particulières, en tant que de besoin, pour l'exercice de missions relevant de la réserve naturelle avec toutes structures compétentes.

ARTICLE 6 - MODALITES DE GESTION DES MANIFESTATIONS ET DES ANIMATIONS

Toute manifestation devant se tenir sur le territoire de la réserve naturelle nationale de la



Baie de Saint Briec est soumise à autorisation Préfectorale, conformément à l'article 1 de l'arrêté du 4 octobre 2001. Le comité de co-gestion est chargé de faire part de son avis au Préfet.

Les animations qui se déroulent sur le territoire de la réserve naturelle sont soumises à la réglementation spécifique à la réserve naturelle, et à l'avis du comité de co-gestion. Les animations ayant pour thème la réserve naturelle nationale de la Baie de Saint Briec sont élaborées en étroite collaboration avec l'équipe de la réserve naturelle.

Les co-gestionnaires doivent respecter la charte d'animation des réserves naturelles de France, signée le 2 mai 2000.

ARTICLE 7 - MODALITE D'UTILISATION DU LABEL "RESERVE NATURELLE" ET DU LOGOTYPE

Les actions menées par les co-gestionnaires dans le cadre de mise en œuvre du plan de gestion sont réalisées sous le label "réserve naturelle de la baie de Saint-Briec". Les co-gestionnaires respectent la charte graphique et apposent le logotype défini par "Réserves Naturelles de France". Conformément à cette charte graphique, les logotypes et coordonnées des deux gestionnaires peuvent y être associés.

Au cours des opérations menées dans le cadre du plan de gestion, les co-gestionnaires devront faire état de leur partenariat et de leur rôle dans la gestion de la réserve naturelle nationale.

Les actions non prévues au plan de gestion et utilisant le logotype de la réserve naturelle nationale de la Baie de Saint Briec sont soumises, pour avis, au comité de co-gestion et de la DIREN Bretagne - Service de la Nature et des Paysages, 9 Place du Général Koenig - 35 000 RENNES.

ARTICLE 8 - RECRUTEMENT ET MISSION DU PERSONNEL

Conformément au plan de gestion, les co-gestionnaires affectent ou recrutent le personnel nécessaire à l'exécution des missions définies aux articles 1 et 2, dans la limite des ressources financières disponibles et avec l'accord du Préfet.

Les fiches de postes sont définies conformément à la charte du personnel des Réserves Naturelles Nationales, du référentiel d'emplois et de compétences des réserves naturelles nationales.

Le personnel comprend pour la Communauté d'Agglomération:

un conservateur de la réserve naturelle, recruté par la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'un jury comprenant au moins le Préfet ou son représentant, la Communauté d'Agglomération, la DIREN, Vivarmor Nature, après un appel de candidature et un entretien auprès de ce jury. Il a un niveau de connaissances scientifiques et techniques et une expérience antérieure, une aptitude à la concertation et à la gestion administrative et financière lui permettant d'assurer et de coordonner l'ensemble des missions définies aux articles 1 et 2.

Le conservateur coordonne, organise et met en œuvre l'ensemble des actions du plan de gestion, notamment de protection, de gestion et d'information sur la réserve naturelle. Il prépare et anime les différentes instances de la réserve naturelle de la baie de Saint-Briec. Il veille au respect des modalités des articles 5,6 et 7.

Un garde-technicien de la réserve naturelle recruté par la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'un jury comprenant au moins le Préfet ou son représentant, la Communauté d'Agglomération, la DIREN, Vivarmor Nature, le conservateur, après un appel de candidature et un entretien auprès de ce jury. Il a un niveau de connaissances scientifiques et techniques correspondant aux missions définies par la charte du personnel des Réserves Naturelles et du référentiel d'emplois et de compétences des réserves naturelles.



Le garde technicien assure la gestion opérationnelle de la réserve naturelle, assure sa surveillance, organise les suivis naturalistes et participe à l'activité scientifique et contribue à l'information et à la sensibilisation du public.

Le conservateur et le garde-technicien sont sous l'autorité hiérarchique du Président de la Communauté d'Agglomération.

Le personnel comprend pour Vivarmor Nature :

Un chargé de mission scientifique de la réserve naturelle recruté par Vivarmor Nature dans le cadre d'un jury comprenant au moins le Préfet ou son représentant, Vivarmor Nature, la DIREN, la Communauté d'Agglomération, le conservateur, après un appel de candidature et un entretien auprès de ce jury. Il a un niveau de connaissances scientifiques et techniques correspondant aux missions définies par la charte du personnel des Réserves Naturelles et du référentiel d'emplois et de compétences des réserves naturelles.

Le chargé de mission scientifique organise l'activité scientifique de la réserve naturelle dans le but de mieux connaître et gérer le patrimoine de la réserve naturelle, conformément au plan de gestion. Il contribue à l'information, l'animation et à la sensibilisation du public.

Le chargé de mission scientifique est sous l'autorité hiérarchique du Président de Vivarmor Nature.

ARTICLE 9 - DUREE DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention sont applicables à partir de la date de visa du dernier signataire et pendant une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction. Elle peut être modifiée ou complétée, à tout moment, par avenant intervenant dans les mêmes formes que la présente convention.

ARTICLE 10 - RESILIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être résiliée entre les parties à la demande de l'une d'entre elles, présentée au moins quatre mois à l'avance.

L'ensemble des biens meubles et immeubles acquis avec les crédits de l'Etat à hauteur de 50% au moins par la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (CABRI) pour l'exécution de la convention (et à partir de sa signature) ainsi que les crédits non utilisés sont, en cas de résiliation de celle-ci, mis à la disposition du nouvel organisme gestionnaire désigné sans qu'il puisse en modifier l'affectation.

En cas de manquement grave aux obligations de la présente convention, le Préfet peut résilier celle-ci sans délai.

ARTICLE 11 - DISPOSITION FINALE

La présente convention est dispensée de timbre d'enregistrement ; comprenant 11 articles, elle est établie en trois exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Fait à SAINT-BRIEUC, le 6 juin 2005

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc

Le président de l'association Vivarmor Nature

Le Préfet des Côtes d'Armor





Manifestations

Conformément à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2001, (*"L'organisation, occasionnelle ou permanente par une association ou une collectivité, de manifestations ou d'activités sportives, touristiques ou de loisirs (autre que la pêche à pied) sur le territoire de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc est soumise à autorisation du Préfet"*.), des manifestations ont été autorisées par Monsieur le Préfet après avis du Conservateur de la réserve naturelle et des gestionnaires.

MORIEUX - 21 Mai 2005 - Rencontre sportive - plage de Béliard

HILLION - 7 Juin 2005 - Rencontre sportive - plage de Bon Abri

SAINT-BRIEUC - 18 et 19 juin - Fête du Sport - plage du Valais

HILLION - 13 juillet 2005 - Feu d'artifice - plage de l'Hôtellerie



Plan de gestion

Programme 2004

→ opérations	niveau de priorité	→ opérations	niveau de priorité
suivis écologiques		suivis de la fréquentation	
→ Réalisation d'une estimation annuelle du gisement de coques et transmission aux Affaires Maritimes	I	→ Suivi de l'évolution de la fréquentation humaine	I
→ Suivi écologique des travaux d'entretien des écoulements pluviaux	I	→ Etude générale de la fréquentation humaine et évaluation des impacts des activités de loisirs sur la biodiversité et sur le dérangement de l'avifaune	I
→ Cartographie des travaux du CG sur les dunes	I	gestion des habitats et des espèces	
→ Veille anti-pollution	I	→ Fermeture des accès à la zone de protection renforcée (pose de barrières) et mise en place d'une signalétique complémentaire	I
→ Analyse de la pollution induite par la décharge de la Grève des Courses sur les peuplements benthiques	II	→ Complément de balisage maritime et terrestre	II
→ Poursuite des inventaires floristique et faunistique réguliers sur la réserve naturelle	I	→ Définir un cahier des charges de l'exploitation de la marne	II
→ Création, développement et mise à jour de la base de données écologique	I	→ Mise en place d'une convention pour le maintien du pâturage extensif sur les prés-salés d'Hillion	II
→ Mise en cohérence des bases de données (mise en place de SERENA)	I	→ Définir un cahier des charges des travaux menés par les communes pour l'entretien des écoulements pluviaux	II
→ Saisies et transmission des données aux organismes centralisateurs	I	→ Permettre la circulation des espèces piscicoles migratrices	I
→ Dénombrement régulier du peuplement ornithologique	I	→ Elaboration concertée du programme annuel de gestion des dunes (Conseil Général et co-gestionnaires de la Réserve Naturelle) validé par le Groupe Technique Scientifique de la réserve naturelle	I
→ Suivi des populations d'oiseaux nicheurs	II	→ Modification du tracé du GR34 en limite sud du site	I
→ Suivi des populations végétales remarquables	I	→ Organisation des cheminements dans la dune grise (diminution du nombre de sentiers).	II
→ Suivi de la présence ponctuelle de loutre	I	→ Mise en place d'un balisage des sentiers sur les dunes	II
→ Etudes ornithologiques spécifiques en lien avec les autres réserves naturelles ou en lien avec les programmes internationaux	I	→ Fauche et exportation des produits des stations d'orchidées et des formations prairiales	II
→ Analyse de dynamique de populations d'espèces d'amphibiens	II	→ Coupe et exportation des fourrés nitrophiles	II
→ Suivi de la dynamique de la végétation des dunes de Bon-Abri liée aux mesures de gestion	I	→ Débroussaillage en périphérie des mares intradunaires et des prairies humides	II
→ Suivi cartographique précis des zones dunaires dégradées de Bon-Abri	I	→ Ré-ouverture des mares forestières	II
→ Suivi de la dynamique des populations d'espèces invasives	III	→ Mise en défends des zones fortement dégradées	II
réglementation		→ Organiser des actions de nettoyage du littoral (partenariat PJJ22)	II
→ Faire évoluer la réglementation de la réserve naturelle en fonction des résultats de l'observatoire permanent de la fréquentation	I	suivi administratif	
communication, sensibilisation		→ Promouvoir un programme bassin versant	II
→ Participation à l'élaboration du panneau d'entrée du site de Bon Abri(projet du Conseil Général)	III	→ Promouvoir la réhabilitation de la décharge de la grève des courses	II
→ Edition et ré-édition des dépliants de présentation et d'information	II	infrastructure	
→ Développer et diffuser plus largement "la Lettre de la réserve naturelle"	II	→ Maintenance de l'ensemble du balisage	I
→ Création de "la Lettre de la réserve naturelle junior"	III	fonctionnement général	
→ Création d'une rubrique régulière dans le "CABRI et vous"	III	→ Secrétariat, administration générale	
→ Développer le site internet pour qu'il devienne un support de diffusion de l'information	II	→ Administration financière	
→ Proposer, concevoir des stages de formation	III	→ Réunion de gestion	
→ Développement d'actions gratuites de sensibilisation et de découverte de la réserve naturelle pour le public local	I	→ Actions de promotion	
		→ Rapports d'activités, évaluation du plan de gestion, réalisation du plan de gestion	
→ Développer le rôle de la Maison de la Baie en centre d'accueil et d'information de la réserve naturelle	I	→ Participation aux réseaux et commissions	
→ Création d'une ligne de "produits" de communication "Baie de Saint-Brieuc"	II	→ Commissionnement et formation	
		→ Intervention de police	





Programme 2005

→ opérations	niveau de priorité	→ opérations	niveau de priorité
suivis écologiques			
→ Réalisation d'une estimation annuelle du gisement de coques et transmission aux Affaires Maritimes	I	→ Création de "la Lettre de la réserve naturelle junior"	III
→ Renforcement des mesures de suivi physico-chimique régulier de la qualité des eaux continentales et marines	III	→ Développement des contrats avec les médias et rubrique régulière dans le "CABRI et vous"	III
→ Veille anti-pollution	I	→ Développer le site internet pour qu'il devienne un support de diffusion de l'information	II
→ Poursuite des inventaires floristique et faunistique réguliers sur la réserve naturelle	I	→ Mise en ligne sur le site internet de la base de données écologiques	III
→ Création, développement et mise à jour de la base de données écologique	I	→ Proposer, concevoir des stages de formation	III
→ Mise en cohérence des bases de données (mise en place de SERENA)	I	→ Développement d'actions gratuites de sensibilisation et de découverte de la réserve naturelle pour le public local	I
→ Saisies et transmission des données aux organismes centralisateurs	I	→ Création d'une ligne de "produits" de communication "Baie de Saint-Brieuc"	II
→ Mise en place d'un SIG	I	→ Création d'un stand "réserve naturelle"	II
→ Dénombrement régulier du peuplement ornithologique	I	gestion des habitats et des espèces	
→ Suivi des populations d'oiseaux nicheurs	II	→ Fermeture des accès à la zone de protection renforcée (pose de barrières) et mise en place d'une signalétique complémentaire	I
→ Suivi des populations végétales remarquables	I	→ Aménagement (balisage) des accès autorisés (Bouteville, Pont Sanson)	II
→ Suivi de la présence ponctuelle de loutre	I	→ Complément de balisage maritime et terrestre	II
→ Etudes ornithologiques spécifiques en lien avec les autres réserves naturelles ou en lien avec les programmes internationaux	I	→ Définir un cahier des charges de l'exploitation de la marne	II
→ Suivi cartographique précis des zones dunaires dégradées de Bon-Abri	I	→ Mise en place d'une convention pour le maintien du pâturage extensif sur les prés-salés d'Hillion	II
suivi de la fréquentation		→ Définir un cahier des charges des travaux menés par les communes	II
→ Suivi de l'évolution de la fréquentation humaine	I	→ Permettre la circulation des espèces piscicoles migratrices	I
→ Suivi de l'évolution de la perception de la réserve naturelle par le public	II	→ Elaboration concertée du programme annuel de gestion des dunes (Conseil Général et co-gestionnaires de la Réserve Naturelle) validé par le Groupe Technique Scientifique de la réserve naturelle	I
Recherche		→ Organiser des actions de nettoyage du littoral (partenariat PJJ22)	II
→ Programme de recherche sur l'impact des marées vertes sur la modification des écosystèmes (groupe de réflexion, lancement des études)	II	suivi administratif	
→ Etude de l'évolution des prés-salés de l'anse d'Yffiniac et de Morieux	II	→ Promouvoir un programme bassin versant	II
réglementation		→ Promouvoir la réhabilitation de la décharge de la grève des courses	II
→ Faire évoluer la réglementation de la réserve naturelle en fonction des résultats de l'observatoire permanent de la fréquentation	I	infrastructure	
→ Proposer une protection des nourriceries aux Affaires Maritimes	II	→ Maintenance de l'ensemble du balisage	I
communication, sensibilisation		fonctionnement général	
→ Création d'un jeu-concours pour les écoles primaires de l'agglomération	III	→ Secrétariat, administration générale	
→ Participation à l'élaboration du panneau d'entrée du site de Bon Abri (projet du Conseil Général)	III	→ Administration financière	
→ Mise en place d'observatoires	II	→ Réunion de gestion	
→ Edition et réédition des dépliants de présentation et d'information	II	→ Actions de promotion	
→ Développer et diffuser plus largement "la Lettre de la réserve naturelle"	II	→ Rapports d'activités, évaluation du plan de gestion, réalisation du plan de gestion	
		→ Participation aux réseaux et commissions	
		→ Commissionnement et formation	
		→ Intervention de police	





Conservation du patrimoine

Nettoyage de plages

Au mois d'avril, le lycée St Ilan a réalisé deux nettoyages de plage en partenariat avec la réserve naturelle et la commune d'Hillion (plage de Bon Abri).

Au mois de juin deux classes du collège Jean Macé ont nettoyé le littoral depuis la plage de l'hôtellerie jusqu'à St Guimont (commune d'Hillion).



Dans le cadre de la semaine du développement durable, un nettoyage de plage a été organisé par les gestionnaires de la réserve naturelle et la commune d'Hillion sur la plage de Bon Abri le samedi 4 juin.



Ces actions sont également l'occasion de sensibiliser le public sur l'intérêt écologique et la fragilité des habitats naturels de haut de plage et de l'importance de la laisse de mer.

Balisage

Dans un souci de mieux respecter la réglementation, l'association des cavaliers d'extérieur des Côtes d'Armor, en partenariat avec la réserve naturelle, a mis en place un nouveau balisage sur l'estran afin que les usagers puissent plus facilement retrouver le passage autorisé à Bout de ville permettant de traverser la zone de protection renforcée.





Etudes & recherches

Comité scientifique

JÉRÉMY ALLAIN, Chargé de mission scientifique de la Réserve Naturelle, VIVARMOR NATURE
GILLES ALLANO, VIVARMOR NATURE
MICHEL BALLÈVRE, Institut de géologie, Université RENNES
JEAN PAUL BARDOUL, VIVARMOR NATURE
FREDERIC BIORET, Université de Bretagne Ouest
CHANTAL BONNOT COURTOIS, Laboratoire de géomorphologie et environnement littoral, DINARD
ETIENNE BRUNEL, GRETIA (Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaïn)
GILLES CAMBERLEIN, CONSEIL GENERAL Côtes d'Armor
CLAUDE CHIROUX, BRETAGNE VIVANTE
LAURENT DABOUINEAU, Université Catholique de l'Ouest, GUINGAMP
AYMAR DE GESINCOURT, VIVARMOR NATURE
HENRY DUPUY, Société Mycologique des Côtes d'Armor
MICHEL GUILLAUME, VIVARMOR NATURE
DOMINIQUE HAMON, IFREMER, BREST
BERNARD LE GARFF, laboratoire d'évolution, Université RENNES
PATRICK LE MAO, IFREMER, St MALO
JACQUES EDOUARD LEVASSEUR, Laboratoire d'écologie végétale, Université RENNES
LOUIS MAURICE, VIVARMOR NATURE
JEAN LAURENT MONNIER, UFR structure et propriété de la matière, Université RENNES
JACQUES PETIT, GEOCA (Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes d'Armor)
MICHEL PLESTAN, GEOCA (Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes d'Armor)
ALAIN PONSERO, Conservateur de la Réserve Naturelle, CABRI
REMY PRELLI, Conservatoire Botanique de BREST
GEOFFREY STEVENS, GEOCA (Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes d'Armor)
JUSTINE VIDAL, Garde-technicienne de la Réserve Naturelle, CABRI
PIERRE YÉSOU, ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)

Le comité scientifique s'est réuni le 17 novembre 2004 et le 12 mai 2005





Bibliographie 2004-2005

La bibliographie complète sur la baie de Saint-Brieuc et sur la Réserve Naturelle est disponible sur demande ou téléchargeable sur le site internet de la réserve

ALLAIN J. & VIDAL J., 2004, *Analyse du peuplement d'anoures du site départemental des dunes de Bon Abri*, Réserve Naturelle baie de Saint-Brieuc, 52p.

FAUCONNIER R., 2005, Etude préliminaire de l'induction de ponte chez la coque, *Cerastoderma edule*, Université U.C.O Bretagne Nord, Guingamp, 26p.

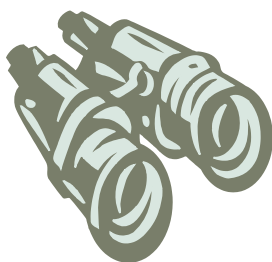
HOURON J., 2004, Étude écotoxicologique en baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). Indices biologiques de perturbation dans un écosystème marin anthropisé. Université de Rennes I et Université U.C.O Bretagne Nord, Guingamp, 37p.

PONSERO A., 2004, La gestion des usages par la réglementation, l'exemple de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc in *Tourisme sportif et territoire : les sports de nature en régions littorales*, actes colloque Saint-Malo, 21-22 mars 2003, 38-40

PONSERO A., ALLAIN J., VIDAL J., 2004, Impact de la décharge de la grève des Courses sur les peuplements zoobenthiques proches, Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc, 38p.

PONSERO A., VIDAL J., ALLAIN J., CHRETIEN B., 2004, Rapport d'activité de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc- année 2003-2004, Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc, 24p.

PONSERO A., VIDAL J., ALLAIN J., DABOUINEAU L., 2005, Evaluation spatiale de la densité du gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc, année 2005, Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc, 18p.



Les suivis naturalistes

Comptages ornithologiques

Des comptages réguliers sont organisés en collaboration avec les ornithologues du GEOCA (Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor), avec une fréquence de un à deux comptages par mois.

19 comptages ont été organisés :

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------|
| ▶ lundi 4 octobre 2004 | ▶ mercredi 13 avril 2005 |
| ▶ mardi 19 octobre 2004 | ▶ vendredi 29 avril 2005 |
| ▶ jeudi 18 novembre 2004 | ▶ samedi 28 mai 2005 |
| ▶ vendredi 17 décembre 2004 | ▶ jeudi 9 juin 2005 |
| ▶ dimanche 16 janvier 2005 (wetlands) | ▶ lundi 27 juin 2005 |
| ▶ lundi 31 janvier 2005 | ▶ vendredi 8 juillet 2005 |
| ▶ lundi 14 février 2005 | ▶ mercredi 27 juillet 2005 |
| ▶ mercredi 2 mars 2005 | ▶ mercredi 10 août 2005 |
| ▶ jeudi 31 mars 2005 | ▶ vendredi 9 septembre 2005 |
| | ▶ vendredi 23 septembre 2005 |



Comptages laridés

La famille des Laridés (mouettes et goélands) n'avait pas été recensée en baie de Saint Brieuc depuis 1997. Dans le cadre du recensement national 2004, la réserve naturelle a organisé le 11 décembre au soir un comptage de ces espèces de retour au dortoir qu'est le fond de baie.



Programme STOC/EPS

Ce programme de recherche, coordonné par le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux du Muséum d'Histoires Naturelles de Paris, a pour objectif de recenser annuellement les populations françaises d'oiseaux communs. C'est dans ce même objectif et en parallèle qu'est mené au sein des Réserves Naturelles de France un programme semblable afin d'évaluer son importance pour l'accueil des oiseaux communs.

Pour la troisième année de participation de la Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc, deux phases de terrain ont pu être effectuées.

Etude Courlis

Durant l'hiver 2004-2005, la réserve naturelle s'est lancée dans un programme national visant à mieux connaître le rythme d'activité du courlis cendré au cours de la période hivernale. 6 réserves naturelles, réparties sur la façade Manche-Atlantique, ont tenté de comprendre les éléments explicatifs du comportement alimentaire de l'espèce.

La comparaison entre sites permettra aussi d'évaluer l'impact des activités humaines sur le rythme d'alimentation.



Suivi des végétaux remarquables

Différentes espèces de végétaux à l'intérêt patrimonial sont suivies régulièrement par l'équipe de la réserve naturelle. Pour les moins abondantes (chou marin, panicaut, ophrys abeille, spiranthe ...) les pieds sont comptés et les stations référencées au GPS. Pour les espèces plus " nombreuses " (orchidées...) les nouvelles stations sont recherchées et cartographiées.





Etudes réalisées

PONSERO A., VIDAL J., ALLAIN J., DABOUINEAU L., 2005, *Evaluation spatiale de la densité du gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc, année 2005*, Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc, 18 pages

FAUCONNIER R., 2005, *Etude préliminaire de l'induction de ponte chez la coque, Cerastoderma edule*, Université U.C.O Bretagne Nord, Guingamp, 26p.

HOURON J., 2004, *Etude écotoxicologique en baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). Indices biologiques de perturbation dans un écosystème marin anthropisé*. Université de Rennes I et Université U.C.O Bretagne Nord, Guingamp, 37p.

Etude du gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc

Depuis 2001 les gestionnaires de la réserve naturelle réalisent chaque année une évaluation du gisement de coques -*Cerastoderma edule*- de la baie de Saint-Brieuc. Ce programme a été initié du fait de l'importante régression du gisement observé entre 1988 et 2001 par l'IFREMER.

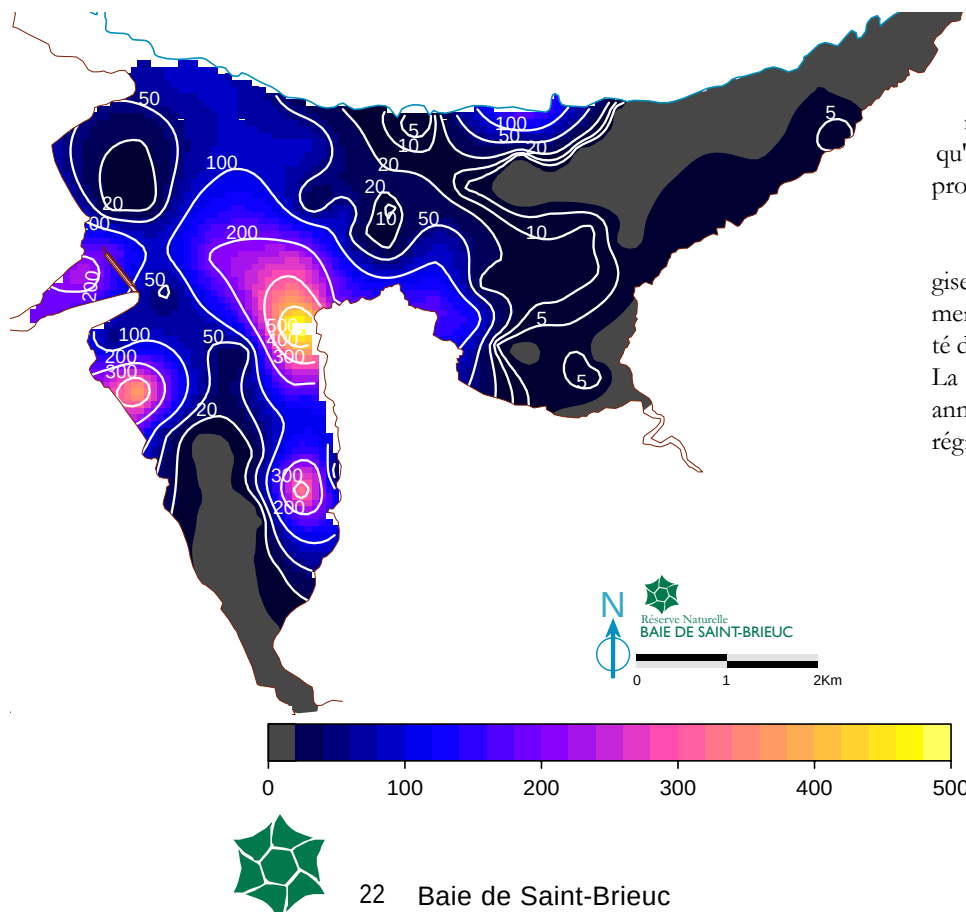
A partir de 2004, le programme d'évaluation annuelle du gisement a été développé en un programme global de recherche sur cette espèce, en collaboration avec le laboratoire de biologie et d'écologie de l'université Bretagne Nord, dans le cadre d'un programme national "Environnement côtier". Une première synthèse sur la biologie de l'espèce a été publiée en 2004 et une analyse globale de la dynamique de la population à partir de l'ensemble des données récoltées est en cours de préparation.

La coque, maillon incontournable des chaînes alimentaires de l'écosystème côtier, prédatée, entre autres, par de nombreux oiseaux (limicoles et laridés), se révèle être un modèle biologique intéressant car cette espèce charnière de l'écosystème représente un bio-indicateur d'intérêt : c'est un animal stable dans l'espace (sédentaire) et filtreur, qui va donc accumuler et concentrer diverses particules, notamment les polluants chimiques. La coque est alors une source d'informations sur la qualité de l'eau, pouvant être ainsi qualifiée d'espèce «sentinelle».

La coque représente un enjeu économique en baie de Saint-Brieuc, puisque sa pêche subvient aux besoins de 15 à 25 pêcheurs à pied professionnels. Dans le cadre de la gestion du gisement par les Affaires Maritimes, une évaluation précise de la ressource est réalisée chaque année par la réserve naturelle.

Pour la campagne de prélèvement de 2005, un nouveau modèle numérique a été développé permettant une meilleure cartographie du gisement ainsi qu'une évaluation beaucoup plus précise de sa productivité.

Cette année, on observe l'extension du gisement vers l'est de la baie, ainsi qu'une augmentation de la production, bien que la quantité de coques pêchables reste comparable à 2004. La densité des jeunes coques produites cette année est faible, ce qui devrait entraîner une régression du gisement en 2006-2007.



Toutes les études sont téléchargeables sur le site internet de la réserve naturelle (page documentation) www.reservebaiedesaintbrieuc.com

Etude du peuplement piscicole des marais salés de l'anse d'Yffiniac

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Université de La Rochelle (laboratoire de Biologie et environnement marins), l'Université de Guingamp et la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, un programme de recherche a été élaboré afin de développer les connaissances sur le rôle fonctionnel du fond de baie pour les poissons.

18 espèces fréquentent le fond de l'anse d'Yffiniac. Certaines de ces espèces ne sont présentes dans le marais salé qu'au stade d'alevin exclusivement. C'est le cas des Clupeidae, (hareng, sardines...), de la sole, du lançon équilibre, du lieu jaune, de l'anguille, du prêtre et du barbu. Pour ces espèces, seuls les jeunes de l'année sont présents. D'autres espèces colonisent le marais salé et ses chenaux lors de leurs premières années mais aussi à un stade adulte. C'est en particulier le cas des mullets, des bars ou des flets. Enfin, certaines espèces sont dites "résidentes" comme les gobies des sables, l'épinoche ou le chabot buffle, qui colonisent le marais tout au long de leur cycle biologique.

Le fond de l'anse d'Yffiniac joue un rôle fondamental dans le développement des jeunes individus (bar, mullet, poissons plats, sprat, hareng, etc.) en fournissant les ressources alimentaires (débris de plantes vasculaires et Diatomées) nécessaires à leur croissance, ainsi qu'une protection physico-chimique du fait des fortes contraintes (salinité, température, oxygène dissous, etc.) nécessaire à leur survie vis-à-vis des prédateurs potentiels (poissons, oiseaux piscivores, etc.).

Le peuplement piscicole échantillonné en baie de Saint-Brieuc est globalement semblable en termes de présence d'espèces à celui de la baie de l'Aiguillon et pour les principales espèces de la baie du Mont Saint-Michel. Trois familles sont majoritairement présentes dans les trois baies, par ordre d'importance : les Mugilidae, les Clupeidae et les Gobiidae. Mais des différences existent, en particulier dans la stratégie d'utilisation de cette espace comme par exemple chez les bars. En baie du Mont Saint-Michel, seuls les jeunes de l'année sont présents dans les chenaux. Alors qu'en baie de



l'Aiguillon, des juvéniles et des subadultes sont aussi présents. La baie de Saint-Brieuc quant à elle regroupe sur un même écosystème et de manière temporaire toutes les classes d'âge de la population. Des études complémentaires seront nécessaires pour mieux comprendre ces différences.

La description du peuplement piscicole colonisateur du marais salé et des chenaux de l'anse d'Yffiniac et sa structuration spatio-temporelle est une première étape dans la connaissance des fonctions de ces écosystèmes. La poursuite de ce travail de recherche contribuera à la mise en place d'outils de gestion et de protection permettant le maintien ou la restauration des fonctionnalités écologiques des prés-salés afin d'assurer la protection du patrimoine naturel mais également le maintien des ressources piscicoles d'intérêt majeur.



Cartographie de la végétation des prés-salés de l'anse de Morieux et de l'estuaire du Gouessant

Après avoir cartographié la végétation des prés-salés de l'anse d'Yffiniac en 2003, la réserve naturelle a poursuivi son travail de cartographie sur l'anse de Morieux et sur l'estuaire du Gouessant. La végétation qui se développe depuis quelques années sur la plage de Bon Abri est particulièrement intéressante. A la fois pré-salé et marais littoral d'eau douce, on y observe un entrecroisement de nombreuses espèces. On y a trouvé également de la reproduction de crapauds calamite.

Ce milieu, en cours de formation, devrait évoluer soit vers un pré-salé soit vers une zone humide. Une dynamique végétale qui sera particulièrement intéressante à suivre.



Participation au réseau RNF

Participation aux commissions et groupes de travail de Réserves Naturelles de France :

- commission SCIENTIFIQUE - 17 au 19 mai 2005
- groupe de travail "AMPHIBIENS" - 3 et 4 mars 2005
- groupe de travail "LIMICOLES COTIERS" - 30 nov 2004
- comité de pilotage "SERENA" - "ARENA" - 17 au 19 mai 2005
- groupe de travail "FREQUENTATION" - 12 jan 2005



Congrès RNF

Le 24^{ème} Congrès des réserves naturelles de France s'est tenu du 17 au 19 mai dans le parc naturel régional du Vercors et avait pour thème la "complémentarité des outils de protection et de gestion des espaces naturels en France". Plus de 250 personnes des réserves naturelles ont réfléchi sur une stratégie nationale de protection de la biodiversité. C'est également, comme chaque année, l'occasion de créer des liens et de faire le point sur les actions menées par le réseau des réserves naturelles. La réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc a présenté son travail "pilote" sur la mise en place d'une base de données écologiques qui sera commune à toutes les réserves naturelles (Serena). Le congrès s'est poursuivi à la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche par un colloque sur la pratique des sports de nature dans les espaces protégés; l'occasion pour la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc de présenter le travail réalisé sur l'étude de fréquentation.



Prix Jean Roland

VivArmor Nature, co-gestionnaire avec la CABRI de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, a reçu le premier prix Jean Roland, prix national de protection de la nature qui vise à valoriser les actions qui contribuent à réconcilier l'Homme et la nature. Il y a un an, VivArmor Nature lançait une campagne de préservation des papillons visant à créer de nouveaux sites d'accueil pour ces insectes. Le travail de VivArmor sur les refuges à papillons est remarquable en ce sens qu'il exporte les objectifs d'une réserve naturelle qui protège le patrimoine naturel le plus rare, vers la nature plus ordinaire de notre jardin, mais qui est de plus en plus menacée. "Une réserve naturelle à la maison" propose à chaque citoyen de contribuer, par des gestes simples et concrets, à la préservation de la biodiversité de notre quotidien.

SERENA

Réserves Naturelles de France a créé, à la demande de l'Etat, l'observatoire du patrimoine naturel qui centralise toutes les données naturalistes recueillies sur les réserves naturelles. En 1996, une première enquête auprès des gestionnaires des réserves naturelles avait permis d'éditer en 1998 le premier bilan du patrimoine. Cette année, il apparaissait nécessaire de réactualiser cet observatoire. Plus qu'un simple inventaire, l'observatoire s'intègre dans une démarche globale de suivis de l'évolution des espèces, des connaissances et des moyens de protection.

La réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc a transmis l'ensemble de ses données descriptives et patrimoniales au Muséum National d'Histoire Naturelle via Réserves Naturelles de France. Parallèlement à la mise à jour de l'observatoire, la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc a transféré cette année sa base de données écologiques actuelle (contenant plus de 15 000 observations) vers une base de données communes à l'ensemble des réserves naturelles nationales, le logiciel SERENA (Système de gestion et d'Echange des données des REserves NATurelles).





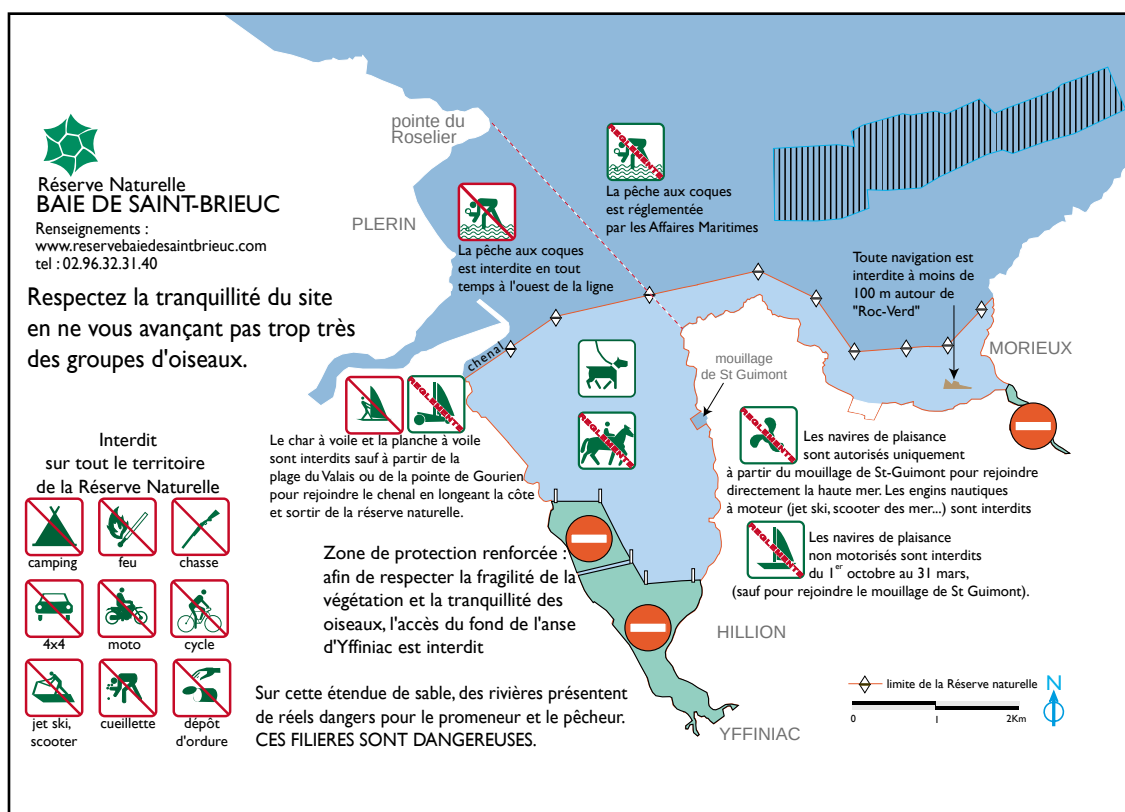
Sensibilisation du public

Publications

L'almanach des marées

A fin de mieux faire connaître la réglementation du fond de baie, la réserve naturelle a fait insérer une carte synthétique résumant les principaux règlements dans l'almanach des marées des Côtes d'Armor 2004.

Cette insertion, qui est renouvelée chaque année, s'inscrit dans la suite logique de la publication du dépliant de synthèse de la réglementation édité en 2001 avec le soutien du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et du Conseil Général des Côtes d'Armor.



La Lettre de la réserve

6 numéros de La Lettre de la réserve ont été publiés entre octobre 2004 et septembre 2005. A ce jour, la lettre est diffusée à **763 abonnés** (par courrier et par internet) contre 431 en août 2004. Elle est également diffusée à l'office du tourisme de Saint-Brieuc et à la Maison de la Baie à une centaine d'exemplaires.



Les Hors Série de la Lettre

En mai 2004, La Lettre de la réserve naturelle a fêté ses 3 ans d'existence et 19 numéros.

L'ensemble des numéros est disponible sur le site internet de la réserve naturelle. Dans chaque numéro de La Lettre, un dossier thématique aborde des sujets très différents : la vulgarisation d'une étude scientifique réalisée par la réserve naturelle (étude bio sédimentaire, la décharge de la grève des courses...), la découverte d'un milieu naturel de la réserve naturelle (les prés salés, la vie dans les flaques...), la découverte d'une espèce (la bernache cravant, le courlis cendré...), le fonctionnement de la réserve naturelle (le plan de

gestion, la réglementation...), la découverte de sites touristiques (balade autour de la baie...).

Ces dossiers ont été réunis dans 3 numéros hors série de La Lettre, téléchargeables à partir du site internet de la réserve naturelle.



Dépliant de présentation

Chaque réserve naturelle possède un dépliant de présentation édité par Réserve Naturelle de France et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Le dépliant de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc édité en 2001 étant épuisé, il a été réédité cette année en 20 000 exemplaires.



Réserve Naturelle Nationale Baie de Saint-Brieuc
site de Kéroul
22120 MILLON
Tél phone : 02 96 32 31 40
www.reservenaturellebaie-saint-brieuc.com
Courriel : reservenaturelle@cabri22.com



Interventions, Conférences

20 octobre 2004: Université de Limoges
La réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

2 février 2005: Université de Bretagne Ouest
La réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

4 février 2005: Université de Saint-Brieuc
Les sports nature et la protection de l'environnement

11 mars 2005 : Lycée agricole de St Ilan (Langueux)
La réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

11 avril 2005 : CCHM
La réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

19 mai 2005 : Congrès RNF
présentation de SERENA

19 mai 2005 : Congrès RNF
La fréquentation humaine en baie de Saint-Brieuc

21 juin 2005 : Lycée agricole de St Ilan (Langueux)
Jury d'une épreuve de bac professionnel



Les interventions “grands publics”

A la demande des élus de la commission environnement de la CABRI, l'équipe de la réserve naturelle est partie à la rencontre des communes de l'agglomération pour présenter son action. Depuis le mois de juin, des contacts et des réunions d'informations ont déjà eu lieu dans plusieurs communes et se poursuivront cet automne (Trégueux, Ploufragan, Morieux, Saint-Donan...). Il s'agit de mieux faire connaître le rôle et les missions de la réserve naturelle, en présentant par exemple la mise en place du plan de gestion, les nouvelles connaissances scientifiques acquises par la réserve naturelle et en répondant à toutes les questions concernant la protection et la gestion de la réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc.

15 janvier 2005 : Hillion

Découverte des oiseaux de la réserve naturelle

26 janvier 2005 : Hillion - *Club CPN Penthièvre*

Découverte des oiseaux de la réserve naturelle

26 janvier 2005 : Hillion - *Club CPN Saint-Brieuc*

Découverte des oiseaux de la réserve naturelle

16 mars 2005 : Mairie de Trégueux

Incidence des apports microbiologiques en baie de Saint-Brieuc

12 mai 2005 : Planguenoual - *en partenariat avec l'association des Amis de la Cottenin*

Découverte du site Natura 2000

1 juin 2005 : Mairie de Trégueux

La gestion de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

22 juin 2005 : Mairie de Ploufragan

Le site Natura 2000 de la baie de Saint-Brieuc

4 juillet 2005 : Mairie de Morieux

La gestion de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc et Natura 2000

7 juillet 2005 : Office du tourisme de Binic

Café des techniques “n'en jetez plus, la mer est pleine”

20 septembre 2005 : Mairie de Ploufragan

La gestion de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Stands



du 9 au 11 décembre (Brezillet- Saint-Brieuc)

Stand au forum Sup Armor

du 21 au 22 mai (Ecole de Voile- Plérin)

Stand à la fête du nautisme

11 juin (Entreprise Stalaven)

Stand dans le cadre des soixante ans de l'entreprise





Evénements

Griffons la Science

Depuis 1996, Griffons la science (organisé par l'ABRET avec un collectif de partenaires locaux) propose tous les ans, aux habitants de l'agglomération briochine, de découvrir un thème scientifique à travers différentes animations.

Du 4 au 23 octobre 2004, le thème était la BIODIVERSITÉ. En toute logique la réserve naturelle, sur invitation de l'Abret, a participé à cette manifestation. Au programme : des conférences, des expositions, des ateliers scolaires, des projets de jeunes, des rencontres de professionnels, des sorties découverte, des visites de laboratoires...

Week-end "découverte" de la baie de Saint-Brieuc

☞ "Café science" La baie de Saint-Brieuc : une réserve naturelle pour quoi faire ?

[Vendredi 15 octobre]

Quel est le rôle du fond de baie ? Pourquoi le protéger ? Qu'est-ce qu'une réserve naturelle ? Pourquoi une politique de protection ?



Dans ce cadre convivial, on a débattu du rôle du fond de baie, de l'histoire de sa mise en réserve, du rôle de la réserve naturelle.... Animé par Jean Claude Duval, les intervenants (Laurent Dabouineau, Jacques Petit, Michel Guillaume et Alain Ponsero) ont apporté leur regard éclairé sur ces questions citoyennes.

☞ Découverte des grèves de Langueux [Samedi 16 octobre]

-Découverte de " la vie de la baie" avec l'équipe de la réserve naturelle



Justine Vidal et Jérémy Allain proposaient une balade nature sur les grèves de Langueux.

☞ Les richesses de la Baie de Saint-Brieuc [Dimanche 17 octobre]

Portes ouvertes à la Maison de la Baie (visite gratuite des expositions) : Animations et présentation de la Réserve Naturelle



Plus de 150 personnes ont participé à cette porte ouverte et ont pu découvrir les richesses de la baie, le rôle et le fonctionnement de la réserve naturelle, et rencontrer l'équipe de la réserve...



Développement durable

Dans le cadre de la 3^{ème} édition de la semaine du développement durable qui s'est déroulée cette année du 30 mai au 5 juin 2005 dans toute la France, les gestionnaires de la réserve naturelle en partenariat avec la commune d'Hillion et le Conseil Général des Côtes d'Armor, ont organisé un week-end de découverte des Dunes de Bon Abri.

☞ Samedi 4 juin - Nettoyons la plage

La laisse de mer est indispensable aux dunes. Car tout ce que ramène la mer sur la plage n'est pas "inutile". Dans cet ensemble hétérogène que l'on qualifie de "laisse de mer", on distingue les "macrodéchets" issus de l'activité humaine (objets en plastique, en métal, en verre...) des débris naturels (morceaux de bois, algues, coquillages...). S'il est évident que les macrodéchets, inesthétiques, non biodégradables et potentiellement dangereux doivent être évacués, il est clairement établi que les débris naturels contribuent à l'équilibre des plages et ont un intérêt écologique primordial.

Au cours d'un nettoyage de la plage, le personnel de la réserve naturelle a expliqué le rôle de la laisse de mer et a fait découvrir les habitants des hauts de plage.



Réserve Naturelle
Baie de Saint-Brieuc

☞ Dimanche 5 juin - Découvrons les dunes

Durant l'après midi, des parcours de découverte des dunes (d'une demi-heure environ) ont permis de découvrir la richesse fragile de la seule zone dunaire du fond de baie, qui recèle plus de 300 espèces végétales, dont certaines sont rares et protégées, 7 espèces d'amphibiens et 4 espèces de reptiles... A cette occasion un dépliant sur la richesse et la fragilité des dunes a été édité.



Inauguration



Le 30 juin 2005, la Chambre du Commerce et de l'Industrie des Côtes d'Armor, la CABRI et Viavrmor Nature inauguraient le premier des trois observatoires ornithologiques de la réserve naturelle, à l'extrémité de l'enrochement du port du Légué.





Réserve Naturelle BAIE DE SAINT-BRIEUC

Réserve Naturelle
site de l'étoile
22122 Hillion Cedex
tel : 02 96 32 31 40
fax : 02 96 32 31 42
Messagerie : reservenaturelle@cabri22.com
site internet : <http://www.reservebaiedesaintbrieuc.com>

rapport d'activité 2004 - 2005

référence :

Ponsero A., Vidal J., Allain J., 2005, *Rapport d'activité de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc - 2004-2005*, Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc, 32p.

Ce document résume l'ensemble des activités qui ont été entreprises d'octobre 2004 à septembre 2005 par les gestionnaires de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc.



CABRI
3 place de la résistance
BP 4402
22044 Saint-Brieuc cedex 2
Téléphone : 02 96 77 20 00
Télécopie : 02 96 77 20 01
Messagerie : accueil@cabri22.com



VivArmorNature
Boulevard Sévigné
22000 Saint-Brieuc
tel/fax : 02 96 33 10 57
Site : <http://asso.wanadoo.fr/vivarmor>
Email : vivarmor@wanadoo.fr